

Laurence ALBERTY – Pascal LACOSTE – Olivier ALBERTY
NOTAIRES ASSOCIES
Successeur de Maître SOLER et de Maître DUMAS
Déteneurs des minutes de l'Etude de Bedous

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Olivier ALBERTY Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Laurence ALBERTY, Pascal LACOSTE et Olivier ALBERTY», titulaire d'un Office Notarial à OLORON SAINTE MARIE (Pyrénées-Atlantiques), 2, Avenue Sadi-Carnot, certifie et atteste qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Laurence ALBERTY le 28 décembre 2006,

Avec la participation de Maître Jacques BARRE Notaire à DOUE LA FONTAINE (49700), Conseil des Consorts LEGRAND.

Madame Geneviève, Cécile, Marie-Claude **LEGRAND**, "Professeur des Ecoles, épouse de Monsieur Luc, Lucien, Louis **HAMEL**, demeurant à NANTES (44000), 45 Rue du Docteur Rappin.

Née à LA FLECHE (72200), le 24 mai 1947.

Monsieur Jacques, Marie, Alain **LEGRAND**, Retraité, époux de Madame Maïté, Catherine **DUDON**, demeurant à SERRES-MORLAAS (64160), 3 Chemin des Pyrénées.

Né à LA FLECHE (72200), le 11 juin 1948.

Monsieur Bertrand, Michel Marie François **LEGRAND**, Cadtre supérieur en Industrie Pharmaceutique, époux de Madame Anne-Marie **DUDON**, demeurant à SAINT-LOUBES (33450), 46 Avenue de Cajus.

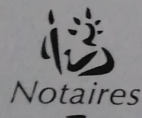
Né à LA FLECHE (72200), le 26 juin 1949.

Monsieur Patrick, Marie, Michel **LEGRAND**, Gestionnaire de Clientèle, époux de Madame Françoise, Marie Geneviève **GUILLEBERT**, demeurant à SABLE-SUR-SARTHE (72300), Le Rosay, Route de Pincé.

Né à LA FLECHE (72200), le 25 septembre 1951.

Monsieur Michel, François, Marie Pierre **LEGRAND**, Educateur Sportif, demeurant à ANGERS (49000) 106 Rue Saint Léonard.

Né à LA FLECHE (72200), le 7 décembre 1952.



2, avenue Sadi-Carnot – B.P. 84 – 64403 OLORON SAINTE MARIE Cedex
Téléphone 05-59-39-04-35- Télécopie 05-59-39-66-21
Avenue de la Résistance – B.P. 14 64360 MONEIN – Téléphone 05-59-21-30-32- Télécopie 05-59-21-34-94
E-mail : pascal.lacoste@notaires.fr - olivier.alberty@notaires.fr
Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÉGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ